

DÉPARTEMENT

**DORDOGNE**

ARRONDISSEMENT

**NONTRON**

Effectif légal du conseil  
municipal

**15**

Nombre de conseillers en  
exercice

**14**

Nombre de conseillers  
présents

**9**

COMMUNE  
**JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT**

# **PROCÈS-VERBAL**

## **Réunion du conseil municipal**

**du 06/07/2018**

L'an deux mille dix-huit, le six du mois de juillet à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	BOURBON Noëlle-Marie	SANSONNET Sébastien
ALLAIN Daniel	DUPOUX Chantal	MOUSSEAU Christiane
RAT Michel	MONMOULINET Michel	PRESCHEZ Marie-Claude

Étaient absents : Nathalie BASSOULET, David GOURINCHAS, Isabelle LIGER, Vincent MOREAU et Isabelle VILLARS

4 Procurations : de Nathalie Bassoulet à Chantal Dupoux, de David Gourinchas à Michel Rat, d'Isabelle Liger à Michel Monmoulinet, d'Isabelle Villars à Marie-Noëlle Bourbon

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Marie-Noëlle BOURBON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :**

- Délibération : Avenants au marché de - Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale
- Délibération : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Délibération : Virement et ouverture de crédits en Investissement
- Délibération : Tarifs de la cantine scolaire : année 2018/2019
- Délibération : Subvention exceptionnelle au CPIE de Varaignes
- Adressage (suite)
- Compte rendu des dernières réunions de la Communauté de Communes
- Rentrée scolaire de Septembre 2018
- Cérémonies des 14 et 24 juillet 2018
- Ouverture et surveillance de la déchetterie
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 15 juin 2018 : adoption du PV à l'unanimité.

## 1. Délibération : Avenants au marché de - Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite à l'appel d'offres concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal existant en maison médicale il y a eu des modifications concernant ces travaux et donc il présente des avenants au marché comme suit :

### Avenants n° 3 pour les Lots n° 1 et 2

- LOT n° 1 Gros œuvre/Démolition/VRD : L'Entreprise SARL MERLE JP, 10 rue des Charmilles 87440 Saint Mathieu, montant du Marché soit : 35 478,62 € HT → AVENANT 1 = - 1 732,58 € HT → AVENANT 2 = - 958,00 € HT → AVENANT 3 = - 668,07 HT **nouveau montant = 32 119,97 € HT**
- LOT n° 2 Charpente / Couverture / Zinguerie : L'Entreprise SARL MERLE JP, 10 rue des Charmilles 87440 Saint Mathieu, montant du Marché soit : 2 553,93 € HT → AVENANT 1 = + 2 240,00 € HT → AVENANT 2 = - 271,76 € HT → AVENANT 3 = - 14,00 € HT **nouveau montant = 4 508,17 € HT**

- le montant initial du marché était de 131 077,61 € HT + options 2 130,00 € HT = 133 207,61 € HT puis avec les différents Avenants n°1 et 2 le nouveau montant du marché s'élevait à 137 147,14 € HT.

- les Avenants n° 3 pour les lots n°1 et 2 présentés par HALLER Architecture pour l'Entreprise ci-dessus s'élèvent à = - 682,07 € HT Nouveau Montant global du Marché = 136 465,07 € HT

Le Conseil Municipal, par 13 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention :

- ACCEPTE les Avenants n°3 pour les lots n° 1 et 2 tels que présentés par le bureau d'étude SARL HALLER -Architecte DPLG-pour l'Entreprise SARL MERLE JP concernant les travaux de "Réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale" d'un montant total de : - 682,07 € HT

- VALIDE le nouveau montant total du marché à la somme de **136 465,07 € HT**

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document à intervenir.

## 2. Délibération : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 14/06/2018,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO "PROMUS/PROMOUVABLES" %
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE et ACCEPTE : à 13 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 ABSTENTION.

### **3. Délibération : Virement et ouverture de crédits en Investissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires en Investissement par des virements de crédits en Fonctionnement et Investissement suite à l'acquisition d'une desserte de bar (chambre froide) pour la salle municipale et de matériel informatique pour les écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; de procéder au vote de crédits supplémentaires et virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

CRÉDITS A OUVRIR en DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
023	023	/	Virement à la Section d'Investissement	2 600,00
CRÉDITS A RÉDUIRE en DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
011	615221	/	Bâtiments publics	-2 600,00

COMPTES DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	2183	10006	Matériel de bureau et matériel informatique	600,00
21	2188	10006	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
021	021	OPFI	Virement de la section de Fonctionnement	2 600,00

### **4. Délibération : Tarifs de la cantine scolaire -année 2018/2019-**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le tarif de la cantine scolaire est actuellement de 2,30 € le repas pour les enfants et 4,70 € pour les adultes. Cependant étant donné le contexte actuel et vu l'augmentation incessante des prix, la commune se doit de prévoir une augmentation du tarif. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION d'augmenter le tarif des repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018 :

Le nouveau tarif sera de **2,35 €** par repas pour les enfants et reste à **4,70 €** pour les adultes et ce applicable en septembre 2018.

### **5. Délibération : Subvention exceptionnelle au CPIE de Varaignes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la réunion du 15 juin 2018 il avait été décidé de verser au CPIE de Varaignes, association support, une subvention de 200,00 € pour le site de Forge Neuve situé sur notre commune. Aussi il demande si le conseil municipal réitère sa proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;  
- de verser au CPIE de Varaignes une subvention de 200,00 €.  
- charge Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement.

#### **➤ Adressage (suite)**

La commission adressage se réunit le jeudi 09 juillet à 20<sup>h</sup>30 ; au programme : « maillage » des voies de la commune (recensement de chaque voie de circulation) et détermination du sens de circulation sur chacune d'entre elles.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de la communication qui doit être faite autour de ce projet. Il s'agit cependant de trouver la meilleure solution pour impliquer la population : une boîte à idée déposée à la mairie, la diffusion sur le site internet ?? Monsieur Reydy pourrait par exemple proposer des noms en occitan... en tout cas, il faut demander l'avis des administrés d'une manière ou d'une autre, ce qui n'enlève rien au mérite du travail et aux responsabilités de la commission adressage.

➤ **Compte rendu des dernières réunions de la Communauté de Communes**

Lors du dernier conseil communautaire, les élus de Javerlhac ont fait savoir leur mécontentement quant à la reprise de la compétence « stade ». C'est en 2003 que la Communauté de Communes prend cette compétence et en 2018 elle nous la redonne par force. De grosses surprises attendent les élus : en 15 ans, aucun ou très peu d'entretien des bâtiments n'a été effectué, le bureau de contrôle qui vérifie annuellement les installations a rempli une page complète d'observations que nous devons faire lever, bref des travaux à n'en plus finir ! Sans parler de la tondeuse des agents techniques qui n'est absolument pas adaptée pour tondre le stade ! De lourdes charges supplémentaires à venir qui impacteront un budget de plus en plus diminué.

Monsieur le Maire répète que ces réunions sont d'un ennui absolu ; il souhaiterait vivement se consacrer à des sujets plus sérieux. Le problème de cette reprise de compétence vient du fait que nous avons été mis en minorité ; cependant c'est à l'unanimité que le Conseil municipal a voté le refus de cette prise de compétence et donc nous nous refusons à engager des frais que la Communauté de Communes aurait dû faire !

Daniel Allain fait valoir que bizarrement le stade de Saint Martial n'a pas été touché... le Club phare étant Nontron...

Michel Rat demande si on a des traces des frais que la Communauté de Communes a pu engager pour le stade de Javerlhac durant ces dernières années? Monsieur le Maire répond qu'il y avait déjà pensé et il a demandé à ce qu'un bilan soit fait.

➤ **Rentrée scolaire Septembre 2018**

Monsieur le Maire annonce le départ de 14 élèves du CM2 vers le collège de Nontron : c'est une grosse promotion qui s'en va et qu'il faut essayer de combler ! Il va donc solliciter les familles dont les enfants (de 2 ans et demi) pourraient être susceptibles de fréquenter l'école afin d'obtenir un effectif stable.

Monsieur le Maire a en sa possession des notes du GRHIN de Nontron relatives à l'enseignement primaire de la Révolution à l'Empire... avis aux amateurs.

➤ **Cérémonies des 14 et 24 juillet 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la date de ces 2 cérémonies importantes auxquelles il serait souhaitable de participer. Samedi 14 juillet, rendez-vous au Monument aux Morts de Javerlhac à 11<sup>H</sup>30. Mardi 24 juillet : rendez-vous à la Stèle de Biée sur la commune de Souffrignac (16) à 10<sup>H</sup> pour la Commémoration du 74<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille du 24 Juillet 1944 (et pour la première fois en l'absence de M. Marcel Belly).

➤ **Ouverture et surveillance de la déchetterie**

Monsieur le Maire a entendu des menaces (non officielles) de fermeture de la déchetterie de Javerlhac... Il s'avère pourtant que les adjoints en assurent l'ouverture chaque samedi des semaines paires et qu'en fonction du nombre de personnes qui viennent déposer des déchets, elle fonctionne très bien !

Michel Rat ajoute qu'il souhaite prendre rendez-vous avec le Président du SMCTOM pour tirer les choses au clair. Ce site de Javerlhac dépanne beaucoup de monde y compris les habitants des communes voisines ! Il ne serait pas acceptable de le fermer pour le moment.

Daniel Allain prévient qu'il sera absent le samedi 28 juillet et qu'il ne pourra donc pas tenir la déchetterie ; Michel Monmoulinet propose de le remplacer.

↳ **Questions diverses**

L'orage apocalyptique du mercredi 04 juillet a violemment frappé la commune de Saint Sornin en Charente laissant 80 familles sans toit et en plein désarroi. Chantal Dupoux explique avec une vive émotion que ce village n'est plus qu'une ruine, les toitures dévastées par la grêle, les familles relogées au gymnase...

Monsieur le Maire propose que l'on se mobilise pour venir en aide à ces personnes sinistrées. Possède-t-on des logements de disponible afin de reloger des familles ?

Michel Rat pense à une aide matérielle : les agents techniques pourraient y aller quelques jours. Monsieur le Maire charge Chantal Dupoux de faire le lien entre la commune de Javerlhac et la commune de Saint Sornin.

Véronique Delage fait partie des diplômés (promotion juillet 2018) de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale qui récompense la compétence professionnelle et le dévouement des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements. Josiane Sourdet n'a malheureusement pas été admise au concours de Rédacteur.

La classe maternelle (petite et moyenne section) nous a adressé leurs remerciements les plus chaleureux par une carte postale du village-vacances de Montrem où les enfants ont passé 3 jours et 2 nuits. La ferme pédagogique et ses animaux ont enchanté les enfants : soins et nourrissage des animaux, environnement naturel des fermiers, fabrication artisanale du pain, promenade avec les ânes, jardinage...

Remerciements également de la famille Martinet de la Chapelle à la suite de décès de Maria Patrocina.

Remerciements encore de la famille Belly pour l'émouvant hommage rendu à Marcel Belly par Monsieur le Maire le jour de ses obsèques.

Un exemplaire du calendrier des manifestations de Javerlhac pour la période estivale a été distribué dans chacune des bannettes des conseillers ainsi que dans tous les commerces du bourg par Monsieur le Maire.

Monsieur Georges Lavaud organise son vide-grenier le dimanche 15 juillet 2018, dans le pré de Forgeneuve. Monsieur le Maire le félicite de la publicité qu'il a posé jusqu'à Angoulême.

Monsieur le Maire a demandé à plusieurs entreprises un devis pour la réfection du sol de l'église de La Chapelle Saint Robert. Les différents devis oscillent entre 8000 et 9000 €. L'association de Sauvegarde de l'Église est, quant à elle, prête à aider financièrement cette opération à hauteur de 2000€. Une étude est également à mener auprès de la DRAC... Chantal Dupoux pense que l'investissement financier de l'association n'est pas assez conséquent et que la commune a d'autres travaux à engager qui sont beaucoup plus urgents que ceux-là. Monsieur le Maire mettra cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

En parlant du patrimoine, Monsieur le Maire tient à souligner l'implication de Madame Strunk pour la valorisation du petit patrimoine qu'elle entreprend ; c'est un travail de fourmi qu'il ne faut pas négliger. Elle souhaite aussi mettre en valeur l'église Saint Etienne et faire installer un panneau (plan et descriptif). Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a eu ce matin même des nouvelles de Monsieur Dalle, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine de Dordogne Habitat. Le projet de logements locatifs sur l'espace Mazeau prend forme... c'est une très bonne nouvelle !

Une opticienne à domicile, Florence Thos -basée à Brie (Charente)- est venue se présenter en mairie pour élargir son secteur jusqu'en Dordogne. Elle a été reçue par Monsieur le Maire et Daniel Allain et l'idée de l'installer au cabinet médical une fois par semaine a été évoquée. Un point sera fait avec elle dans 15 jours.

Un jeune sera embauché par le Football Club Javerlhacois dans le cadre du Service Civique, avec une mise à disposition de quelques heures pour la commune afin de compléter son emploi du temps.

#### **Tour de Table :**

Marie-Noëlle Bourbon est très déçue de la réunion qui s'est tenue à Nontron relative à la désertification médicale, elle n'a rien appris si ce n'est le développement futur de la télémédecine...

Michel Monmoulinet demande ce qu'il en est de la fuite au niveau du Vélux de la Salle de la Garenne ? Daniel Allain répond qu'il y est allé avec Christophe Bayet et que celui-ci doit intervenir dans la semaine qui arrive. Michel parle également du siphon sous l'évier qui fuit, il est à changer. Michel fait aussi remarquer que les agents ont taillé la végétation le long de l'Avenue de la Gare chez les particuliers. Monsieur le Maire pense

que ce n'est effectivement pas normal et que les propriétaires seront contactés prochainement mais que si les cantonniers l'ont fait c'est avant tout par mesure de sécurité pour les parents et les enfants qui vont à l'école.

Michel Rat signale une gouttière sans le local du Syndicat d'Initiative. Il ajoute également que lors d'un conseil communautaire, le Maire de Saint Front la Rivière lui a demandé si un cantonnier de Javerlhac pouvait aller aider pendant 2 jours ceux de Saint Front ? Pour rappel, la commune de St Front prête la nacelle pour installer et désinstaller les guirlandes de Noël. A charge pour nous de « redonner » ce temps pour cette commune. Daniel Allain répond que les cantonniers ont une semaine chargée qui s'annonce (réfection de l'assainissement au sein de l'école) mais qu'il prendrait contact avec le maire de Saint Front pour s'organiser dès lundi matin.

Marie-Claude Preschez confirme sa présence mardi 10 juillet à la salle de la Culture afin d'accueillir la manifestation organisée par Foliamusica « Duo accordéon pluriel, du classique au jazz » à 19<sup>H</sup>30. Monsieur le Maire la remercie et fait remarquer qu'aucun élu (sauf Daniel et lui) n'était présent pour le vernissage du Salon des Arts ! Marie-Claude demande si les trottoirs feront l'objet d'une prochaine réfection ? Michel Rat répond que tant que le sous-sol n'est pas fait, la surface ne peut pas être faite. Par le sous-sol, entendez l'assainissement et le réseau d'eau pluviale. Or, il s'avère que tout est à refaire !

Daniel Allain rebondit sur ce sujet et annonce que le SIDE prévoit des travaux dans le bourg de Javerlhac (Route d'Angoulême) mais qu'à partir de 2025 !!! Un autre exemple flagrant de lenteur administrative (et de manque de moyen) est celui du surpresseur de La Chapelle : l'annonce officielle de la mise en place de ce surpresseur a été faite à la population depuis plus de 3 ans, les travaux n'ont pas encore commencé !! La Rue Marc Borderon étant en très mauvais état, Daniel ne veut pas attendre les travaux de réfection de réseau et pense la faire goudronner rapidement. Monsieur le Maire reconnaît que les trottoirs du bourg de Javerlhac sont dans un état catastrophique mais que malheureusement nous n'avons pas les moyens de les refaire.

Daniel annonce aux élus que la commission de sécurité (qui a lieu tous les 5 ans pour les Établissements Recevant du Public de 4<sup>ème</sup> catégorie) pour la salle de la Garenne se tiendra le mercredi 18 juillet à 9<sup>H</sup>.

Daniel informe également que le moteur de la débrousaieuse est H.S. ; Nicolas Lavignac (le reprenneur de l'entreprise Blanchon Motoculture) propose de changer ce bloc moteur et le montant du devis s'élève à environ 315€.

Michel Rat informe qu'une réunion de la commission « Relations avec les communes/Pistes forestières/Vélo Route-Voie Verte/PDIPR/Cadre de vie (traverse de bourg, schéma routier intercommunal) » se réunira le mercredi 11 juillet 2018 à 18<sup>H</sup> à Sceau Saint Angel. Cette réunion concernera une proposition compétence sur les traverses de bourg et la présence des maires est vivement souhaitée. Le maire de Javerlhac y sera présent.

C'est un week-end très sportif qui s'est déroulé à Javerlhac le 23 et 24 juin. Samedi a eu lieu dans la salle de la Garenne l'assemblée générale du district de football de la Dordogne, journée « école de foot » avec retransmission du match de football à 17h suivi d'un repas le soir. Dimanche : championnat régional Cyclospor Aquitaine a attiré beaucoup de monde selon Michel Rat. En effet, Michel Monmoulinet dit que plus de 290 coureurs ont participé à cette course. Michel Rat n'est pas content, il s'est retrouvé seul à servir le vin d'honneur. Monsieur le Maire émet un seul reproche pour cette course : le fait de ne pas avoir averti suffisamment la population.

Chantal Dupoux s'inquiète du chapiteau monté au stade pour la manifestation du 23 juin, est-ce normal d'installer ce genre de structure sur un terrain de foot ? Monsieur le Maire répond qu'en effet c'est une chose dont il aurait du faire attention.

Michel Rat dit que Patrick Delage en a fait récemment la tonte. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir réfléchir sur cet entretien car le matériel de la commune n'est pas adapté pour ce genre de travaux. Ne pourrait-on pas envisager une négociation avec Patrick Delage pour qu'il en effectue la tonte ? Il faudra rapidement prendre une décision.

Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 07 septembre 2018 à 20<sup>H</sup>30.

Monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures.

Le 09 juillet 2018

Le Maire,

La Secrétaire,